

candidats en lice dans leurs circonscriptions respectives. Chaque président d'élection annoncera le résultat après la fermeture des bureaux de scrutin le jour du scrutin, soit le 30 octobre, lorsqu'il affichera le résultat des bureaux de scrutin provisoires, soit une heure après la fin de la période de scrutin. On a pris toutes les précautions nécessaires pour protéger le caractère secret des bulletins de vote et pour s'assurer que les bulletins sont bien attribués au candidat pertinent.

Les Règles électorales spéciales des Forces canadiennes qui régissent maintenant le vote de tous les fonctionnaires en mission à l'étranger ainsi que les membres de Forces armées stationnés au Canada ou à l'étranger ont été sanctionnées par le Parlement le 26 juin 1970. Antérieurement, le personnel des Forces armées votait en vertu des dispositions de la Loi sur les Forces canadiennes. Le premier scrutin à être tenu en vertu de cette loi a eu lieu en 1942, alors que 500,000 militaires canadiens ont exercé leur droit de vote.

DN - COOPÉRATION EXTÉRIEURE

La responsabilité de coordonner le vote des fonctionnaires à l'étranger a été confiée au ministère des Affaires extérieures. Cette responsabilité est déléguée, pour des raisons d'efficacité et d'administration, à chaque chef de mission à l'étranger. Bien que le vote s'exerce surtout dans les 105 missions situées à l'étranger, 129 lieux de scrutin distincts ont été établis afin de faciliter encore l'exercice de ce droit. Les électeurs des Forces armées canadiennes en poste dans une mission à l'étranger votent avec les autres fonctionnaires. Toutefois, les fonctionnaires en poste dans des lieux isolés peuvent voter au lieu de scrutin d'une unité des Forces canadiennes si cela est plus pratique pour eux.

PREMIER VOTE

Parce qu'il se trouve situé le plus près de la ligne de changement de date, le lundi 16 octobre, heure locale, le Haut-Commissariat du Canada à Wellington, en Nouvelle-Zélande, a été la première mission à ouvrir son bureau de scrutin. L'honneur d'avoir été la première personne à voter parmi les fonctionnaires canadiens à l'étranger revient à Mme Charles V. Svoboda (née Lisa Johnson), femme du premier secrétaire à Wellington. Mme Svoboda a obtenu la citoyenneté canadienne en 1971, et elle exerçait son droit de vote pour la première fois cette année.

LE RÔLE DU MINISTÈRE

La désignation du ministère des Affaires extérieures à la fonction de coordonnateur du vote des fonctionnaires en vertu des Règles électorales spéciales s'est révélée avantageuse à plusieurs titres pour la direction générale des élections: par l'entremise de la filière ministérielle, le matériel du scrutin a été expédié par les présidents d'élection spéciaux aux missions réparties dans 83 pays pour être distribué à 129 lieux de scrutin isolés. Toutes les expéditions ont été faites aux 105 missions avant le jour du scrutin, le lundi 16 octobre. Malgré le peu de temps

dont on disposait (soit cinq jours), le système de télécommunications du ministère a permis de distribuer, par câble, à toutes les missions les listes officielles des candidats en lice dans les diverses circonscriptions avant le début du scrutin dans les missions. Enfin, le service de courriers du ministère a permis de retourner aux présidents d'élection spéciaux les bulletins en provenance de toutes les missions réparties dans le monde de telle sorte qu'ils parviennent à destination avant 9 heures le 25 octobre, soit à temps pour le début du comptage des voies.

M. S.M. Lesley, biochimiste au ministère de l'Agriculture, qui effectue un travail de recherche à une station sucrière expérimentale à Hawaïï, a probablement vécu l'expérience la plus insolite de tous les électeurs de la Fonction publique à l'étranger: M. Lesley et sa femme, June, ainsi que leur fils de 18 ans, David, ont voté à bord du sous-marin-école canadien *HMCS Rainbow* après que ce dernier eut jeté l'ancre à Pearl Harbour le matin du 16 octobre. Ils ont voté avec l'équipage du navire qui compte 10 officiers et 80 hommes, et deux agents de liaison de la Défense nationale qui travaillent à Pearl Harbour. Les bulletins ont été retournés au président d'élection spécial à Ottawa par l'intermédiaire du courrier rapportant les bulletins des fonctionnaires et des militaires en poste en Australie. Les bulletins ont été livrés au courrier lorsque son avion commercial a refait le plein la semaine dernière à Honolulu.

NOUVEAU SERVICE DE COMMUNICATION

Un nouveau service de communication mariant tous les avantages du réseau Téléx à ceux des Postes canadiennes est offert aux quelque 24,000 abonnés du Téléx depuis le 1er octobre.

Le service appelé Télépost sera plus rapide que la poste classique et fournira une liaison économique entre les abonnés du Téléx et le public en général.

Télépost est un nouveau réseau de communication offert conjointement par les Postes canadiennes et les Télécommunications CN/CP. Il est unique au pays en ce sens qu'il sait intégrer l'habileté des compagnies de télécommunications à transmettre des messages instantanément sur de longues distances avec l'efficacité des Postes canadiennes à distribuer ces mêmes messages aux adresses d'affaires ou personnelles des destinataires.

Des téléimprimeurs Téléx ont déjà été installés dans certains bureaux de poste du Canada afin de permettre aux abonnés du Téléx l'accès instantané à toutes les adresses postales au pays, par l'entremise du centre Télépost le plus rapproché.

Un message envoyé par un abonné du Téléx est reçu sur le téléimprimeur d'un bureau de poste, déposé dans une enveloppe spécialement conçue à cet effet et portant le symbole tricolore de Télépost, et livré de la façon normale par les postiers. La